



Dispositif Apres de la Mayenne

Accompagnement au parcours résidentiel du public migrant
44 rue de la Paix - 53000 LAVAL

Description des missions du dispositif

Le dispositif Apres vise à favoriser l'autonomie et l'insertion des personnes migrantes à travers l'accès ou le maintien dans un logement autonome.

Analyse de l'intégration dans le département

L'accès à l'emploi reste difficile, la situation économique représente le premier frein. Les difficultés liées à l'apprentissage de la langue ainsi que la nécessité de posséder un véhicule ne favorisent pas l'accès au travail. De plus, le suivi auprès du Pôle emploi ou du Plie ne semblent pas correspondre aux besoins des personnes. Les dispositifs de l'association La Sauvegarde, favorisant l'insertion professionnelle des publics non-francophones sont très intéressants mais leurs places restent limitées. Existant depuis près de 6 ans, le dispositif Apres commence à être bien identifié auprès des partenaires et favorise le travail avec les différents acteurs du territoire. Les passages de relais avec les antennes de solidarité et le centre communal d'action sociale (CCAS) sont ainsi facilités. L'accès aux droits, en particulier à la CAF, est compliqué après l'obtention d'un statut. Les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) possèdent encore pendant plusieurs mois des récépissés de 3 mois renouvelables. Leurs droits (CAF, Pôle emploi, allocation de solidarité pour les personnes âgées) sont régulièrement suspendus lors du changement de récépissé.

Exemple de parcours d'intégration réussi

Célibataire guinéenne de 31 ans, Madame obtient le statut de réfugié en avril 2015. En juin, l'accompagnement de l'Apres se met en place. Madame a accepté la proposition de logement social et a pu emménager dans son logement en août. Francophone, elle est assez autonome dans ses démarches. Madame a travaillé son CV et sa lettre de motivation au CCAS (et non au Pôle emploi). En septembre, elle commence à travailler en tant qu'intérimaire puis obtient un CDD dans l'industrie agroalimentaire. Elle a fait appel à des collègues afin de mettre en place un système de covoiturage pour se rendre au travail.

Information sur le public accueilli

- › Durée moyenne d'accompagnement des ménages sortis dans l'année : **6 à 12 mois**

Activités d'intégration du dispositif en 2015

- › **110** personnes (dont **59** adultes et **51** enfants) ont été accompagnées, soit **35** ménages.
- › **110** personnes (dont **59** adultes et **51** enfants) sont sorties du dispositif, soit **35** ménages.

Insertion par le logement

- › **34** ménages dans le parc social
- › **1** famille dans le secteur privé

Insertion par l'emploi

- › **4** personnes ont trouvé un emploi en CDD.
- › **2** personnes ont trouvé un emploi en CDI.
- › **10** personnes étaient intérimaires.
- › **26** personnes étaient en recherche d'emploi.
- › **12** personnes étaient sans emploi (maladie, situation administrative complexe...).
- › **5** femmes étaient au foyer.

La majorité des emplois occupés sont liés au secteur de l'agroalimentaire.

Insertion par la formation

- › **11** personnes ont suivi une formation linguistique dans le cadre du CAI.
- › **3** personnes ont intégré une formation linguistique hors CAI.